

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV) CENTRE DE FORMATION CONTINUE (CFC) JEANNE DELANOUE

ARTICLE 1 - DESIGNATION

Le Centre de Formation Continue (CFC) Jeanne Delanoue désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 11 Boulevard Jeanne d'Arc 49300 CHOLET. Immatriculé au RCS, le numéro SIRET est : 786 151 126 00012 et le Numéro de Déclaration d'Activité est le 52490016049.. Le Centre de Formation Continue Jeanne Delanoue accompagne les apprenants dans la réussite de leur projet professionnel grâce à des formations qualifiantes et certifiantes, dispensées par une équipe engagée et experte. Il dispense des formations longues et propose aussi des formations courtes en inter et intra entreprises.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- Organisme financeur : Organisme qui prend en charge tout ou partie de la formation longue du stagiaire

1

ARTICLE 2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités applicables aux prestations de formation proposées par le CFC Jeanne Delanoue à ses clients et stagiaires. Toute inscription ou commande de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document émanant du client, notamment ses éventuelles conditions générales d'achat.

ARTICLE 3 – PROGRAMME, DEVIS , CONVENTION ET CONVOCATION

Pour chaque prestation, le CFC Jeanne Delanoue s'engage à fournir au client/stagiaire un programme, un devis et un contrat de formation pour la formation longue ou un programme, un devis et une convention de formation pour la formation courte. Le client/stagiaire est tenu de retourner au CFC Jeanne Delanoue un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convocation à la formation est ensuite fournie au client/stagiaire.

ARTICLE 4 – PRIX ET MODALITE DE PAIEMENT

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont exonérés de TVA conformément à la réglementation applicable aux organismes de formation. Pour les formations courtes, les factures sont payables à 30 jours fin de mois à compter de leur émission. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Pour les formations longues, il peut être procédé à un paiement échelonné, selon les modalités convenues avant le démarrage dans le contrat de formation.

Le règlement de la facture peut être effectué par prélèvement bancaire ou par chèque.

ARTICLE 5 – PRISE EN CHARGE

Pour la formation courte, si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où le CFC Jeanne Delanoue ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la prestation, l'intégralité des coûts de la prestation sera facturée au client.

Pour la formation longue, si le stagiaire bénéficie d'une prise en charge partielle ou totale par un organisme financeur, il doit fournir au CFC Jeanne Delanoue l'accord de prise en charge avant l'entrée en formation.

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

Pour la formation courte, l'annulation de la prestation est possible, à condition de le faire au moins 30 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la prestation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse cfc@jeannedelanoue.com

En cas de :

- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client
- En cas d'absence des participants : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeur, la société CFC Jeanne Delanoue ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Pour la formation longue, il est convenu que si une action de formation ne peut avoir lieu, le stagiaire doit être prévenu au moins 30 jours avant la date de début initialement prévue de l'action de formation.

ARTICLE 7 – PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

ARTICLE 8 – ACCESSIBILITÉ ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le Centre de Formation Continue Jeanne Delanoue s'engage à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap, conformément aux dispositions du Code du travail et à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

Nos engagements :

- Analyse des besoins spécifiques : Avant l'entrée en formation, un entretien est proposé afin d'identifier les éventuels aménagements nécessaires (rythme, supports, outils).
- Adaptation des modalités pédagogiques : Mise à disposition de supports accessibles (documents en format numérique, police adaptée, contrastes renforcés).
- Accessibilité des locaux : Nos salles de formation respectent les normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Si une formation se déroule dans un lieu extérieur, nous veillons à ce que celui-ci soit conforme.
- Mobilisation de partenaires spécialisés : Si besoin, nous faisons appel à des organismes experts (AGEFIPH, FIPHFP) pour mettre en place des solutions adaptées.
- Référent handicap : Un interlocuteur dédié est disponible pour accompagner le stagiaire tout au long de son parcours.

Contact référent handicap : Mme Florence CHOLEAU

Email : cfc@jeannedelanoue.com

Téléphone : 02 41 63 74 74

3

ARTICLE 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports utilisés lors des différentes prestations, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord du CFC Jeanne Delanoue. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

ARTICLE 10 – INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client au CFC Jeanne Delanoue sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Le CFC Jeanne Delanoue s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

Le Centre de Formation Continue Jeanne Delanoue met tout en œuvre pour assurer la qualité et la conformité des prestations de formation. Toutefois, sa responsabilité est limitée dans les conditions suivantes :

Limitation de responsabilité :

- Le CFC ne pourra être tenu responsable des dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudice commercial ou manque à gagner.
- La responsabilité du CFC est strictement limitée au montant de la prestation facturée.

Absence de garantie de résultat :

- Le CFC s'engage à fournir les moyens pédagogiques et techniques nécessaires à la réalisation des objectifs de formation, mais ne garantit en aucun cas l'obtention d'un emploi, d'une certification ou d'un résultat professionnel.

Responsabilité du client et du stagiaire :

- Le client et/ou le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur du centre.
- Toute dégradation volontaire ou comportement inapproprié pourra entraîner l'exclusion sans remboursement.

Cas de force majeure :

- Le CFC ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution ou de retard imputable à un événement de force majeure (catastrophe naturelle, grève, pandémie, etc.).

4

ARTICLE 12 - MODIFICATION DES CGV

Les CGV peuvent être modifiées. La version applicable est celle en vigueur à la date de signature.

ARTICLE 13 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre le CFC Jeanne Delanoue avec le client et/ou le stagiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal administratif d'Angers.

DATE DE MISE À JOUR

Dernière mise à jour : Décembre 2025